

LE CAMPAGNOL AMPHIBIE, UN RAT D'EAU PAS ORDINAIRE !



Auteur(s) :

Jean-Michel CATIL (NEO)

Crédit photos:

©Jean Michel Catil

Pas facile pour le quidam de s'y retrouver dans les campagnols, mulots, souris et autres rats...Mais tous sont des rongeurs, groupe qui rassemble un tiers des mammifères dans le Monde. Le Campagnol amphibie, comme l'on peut s'en douter, se distingue de ses congénères par ses biotopes exclusivement au bord de l'eau.

Il passe parfaitement inaperçu aux yeux de la plupart d'entre nous, partons sur ses traces !

Inféodé aux milieux aquatiques, le Campagnol amphibie vit sur les berges des cours d'eau calmes, des marais, mares, étangs et lacs.

Dans la région auscitaine, il est observé aussi bien dans les fossés agricoles que sur les berges des mares et étangs bien végétalisées, mais aussi sur les rives des cours d'eau et canaux dans des contextes parfois urbanisés, dès lors que ces milieux sont pourvus de végétation aquatique.

Ainsi, une des plus belles populations du secteur occupe les berges du Gers au centre d'Auch (*grosso modo* entre la Caserne Espagne et le pont-barrage d'Endoumingue) ainsi que celles des fossés du parc d'Endoumingue.



Biotope ©JM CATIL



Berge du Gers: coulée



Endoumingue-fossé

Il creuse dans les berges un terrier pouvant comporter plusieurs accès, dont certains submergés et vit en petits groupes familiaux, dans des densités pouvant aller jusqu'à 5 individus pour 100 mètres de linéaire aquatique.

Reproduction

La saison de reproduction se déroule d'avril à septembre. La femelle peut avoir 3 ou 4 portées annuelles de 3-4 petits en moyenne, après 3 semaines de gestation. Les jeunes seront sexuellement matures à 5 semaines.

Régime alimentaire

Essentiellement végétarien, le Campagnol amphibie consomme les plantes (racines, tiges aériennes et submergées) au voisinage desquelles il vit, telles que les joncs, les carex, les « roseaux », mais aussi les graminées des berges et prairies voisines. A l'occasion, il peut aussi adjoindre à son menu diverses matières carnées (insectes, crustacés, amphibiens...).

Comment observer cet animal ?

C'est le plus imposant des campagnols de notre territoire, les autres espèces étant assez comparables en termes de taille à la Souris domestique. Mais le Campagnol amphibie, avec une longueur d'une vingtaine de centimètres (sans la queue) et un poids pouvant dépasser 250g, s'approche davantage de la morphologie d'un cochon d'Inde. Il est donc *a priori* plus facile à observer, d'autant qu'il est aussi bien diurne que nocturne. Mais il reste assez furtif, et les observations ne sont généralement jamais très longues, se concluant le plus souvent par un plongeon dans l'eau pour rejoindre son terrier.



Piège photo@Nature En Occitanie

En revanche, il est assez aisé de mettre à jour certaines traces qu'il laisse sur les berges. C'est le cas en particulier, des amas de crottes, bien reconnaissables (chacune faisant un peu plus d'1 cm de long), que l'on trouve en écartant les touffes de joncs sur la vase des berges.



"Crottiers"

Campagnol Amphibie ©JM CATIL

Le Campagnol amphibie fait partie des espèces protégées en France depuis 2012.

Méconnu, le Campagnol amphibie a longtemps été une victime collatérale des programmes d'élimination des ragondins et rats musqués (qui au passage n'ont pas fonctionné) par dépôts d'appâts empoisonnés (désormais interdits, arrêté du 31 mai 2009) ou capture dans les cages-pièges (confusion avec le Rat surmulot ou le Rat musqué).

Les menaces

La disparition et le morcellement des habitats paraissent aujourd'hui les facteurs aggravant le déclin de l'espèce. Les habitats propices dans nos paysages agricoles ne sont pas nombreux et les populations doivent composer avec la rectification des cours d'eau qui a entraîné leur enfoncement, ou parfois l'entretien drastique des berges.

Les tendances de population sont à la baisse depuis plusieurs décennies, et semblent particulièrement importantes ces dernières années, possiblement en raison des épisodes de sécheresse extrême qui ont asséché durablement certains habitats.

Dans le Gers, les populations semblent de plus en plus clairsemées. Nombre de localités connues pour abriter l'espèce dans les années 2010, et revérifiées ces deux dernières années n'abritent plus le Campagnol, pour les raisons évoquées plus haut (assèchements, fermeture du milieu, entretien draconien des berges...).

Une raison de plus, s'il le faut, pour protéger les zones humides et aquatiques du territoire.

Le saviez vous ? En raison de son déclin, l'espèce est protégée par la loi depuis 2012. Il est ainsi interdit de la capturer et de la détruire.

Pour aller plus loin

De plus amples informations sur l'espèce dans notre région sur le site suivant :

<https://biodiv-occitanie.fr//espece/61258>